- Textile

Coupeur matières en confection

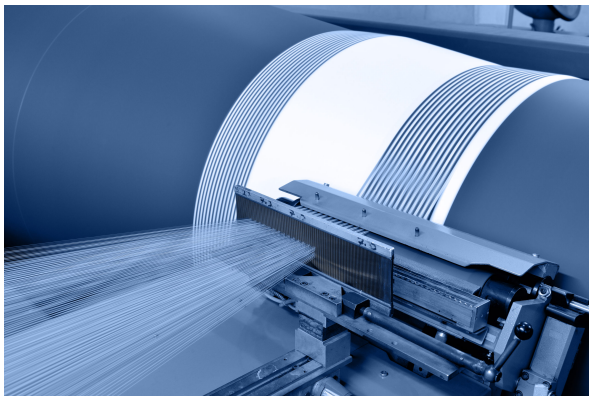

CQP

NIVEAU DE QUALIFICATION
Sans niveau

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT
17/04/2023

N° DE FICHE
RNCP16223

Missions

Le(la) coupeur(se) matières en confection réalise des opérations de coupe en série de pièces rentrant dans la composition d'articles des secteurs du textile et de l'habillement. Il/elle réalise les opérations de matelassage ou de préparation de la matière, de placement, de traçage et de coupe dans différents matériaux souples (tissu, cuir, ...), manuellement ou au moyen de machines et outillages spécifiques. Il/elle intervient selon les règles de sécurité et connait les impératifs techniques et économiques de production (optimisation de la matière, qualité, délais).des pièces dans différents matériaux souples (textile, cuir)

- Contrôle de la matière à couper en fonction des modèles d'articles textiles ou vêtements et des pièces à réaliser
- Préparation de la matière (textile, cuir) avant la coupe et réalisation du matelassage (textile) en fonction des modèles et des pièces à réaliser
- Coupe des pièces d'articles et accessoires textiles ou vêtements en optimisant la matière, contrôle et évacuation des pièces coupées vers les postes d'assemblage et de montage
- - Exploitation des données techniques pour la réalisation des opérations de coupe
- - Préparation et entretien du poste de travail et du matériel nécessaire à la coupe des pièces dans différents matériaux souples (textile, cuir)
- Contrôle de la matière à couper en fonction des modèles d'articles textiles ou vêtements et des pièces à réaliser
- Préparation de la matière (textile, cuir) avant la coupe et réalisation du matelassage (textile) en fonction des modèles et des pièces à réaliser

CERTIFICATEURS

UIT - Union des industries textiles
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche du textile

CONVENTION COLLECTIVE

18 Convention collective nationale de l'industrie textile

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Publics éligible au contrat de professionnalisation
- Demandeurs d'emploi

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (VAE)

Métiers liés

- Conducteur(rice) de chariot matelasseur
- Conducteur(rice) de machines de coupe automatique
- Coupeur(se) CAO, Coupeur(se) dessus
- Coupeur(se) doublure

- Coupeur(se) en bonneterie
- Coupeur(se) main tissu II Coupeur(se) prêt-à-porter
- Coupeur(se) sur em

- Apprécier les caractéristiques techniques du produit et de son environnement
- Lire et exploiter des données techniques
- Contrôler tant la qualité que la conformité
- Organiser le poste de travail
- Utiliser et entrenir les machines et outils
- Préparer ou matelasser la matière
- Couper la matière
- Réaliser des opérations connexes
- Communiquer en interne de façon adéquate

Modalités d'évaluation

Après un parcours de formation1 an minimum d'expérience professionnelle dans le domaine de la qualification visée est exigé. Pour être recevable, le(la) candidat(e) auCQP doit justifier de son expérience professionnelle via le renseignement d'un dossier sur son parcours professionnel, en amont dudémarrage du parcours CQP.À l'issue de cette étape, la certification s'appuie sur un diagnostic professionnel en 5 étapes mis en oeuvre par un binôme (organismehabilité et référent entreprise/professionnel) : Rédaction d'un livret du candidat Questionnaire technique Questionnement au poste Rédaction puis présentation d'un dossier professionnel Entretien individuelLe dossier du candidat est présenté au jury national lorsque toutes les composantes de la certification sont acquises. Le dossier ducandidat est examiné par le jury pour validation et attribution du CQP.Par Validation des acquis de l'expérience– Étape de recevabilité de la demande du candidat.– Dossier de valorisation de l'expérienceAccompagnement du candidat à la rédaction du dossier VAE.– Analyse du dossier par le comité technique territorial.Entretien individuel avec le comité technique territorial– Propositions du comité technique territorial, destinées au jury national, sur les capacités acquises du candidat et/ou celles restant àacquérir. Il fait des préconisations en cas de validation partielle.– Le dossier complet du candidat est adressé au jury national pour examen. Le jury délibère et décide de la validation ou non desdifférentes capacités. Le président décide de l'attribution partielle ou totale du CQP.– Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importequel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

https://certifpro.francecompetences.fr/api/fiches/downloadAncFormat/4546